

Le 15 juin 2020

PAR COURRIEL

AUX MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Objet : Consignes de la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA) sur les mesures à appliquer en présence d'un cas de la COVID-19 dans un camp de jour opéré par la municipalité

Madame,
Monsieur,

Nous souhaitons vous informer des mesures recommandées en présence d'une personne infectée avec la COVID-19 dans un camp de jour sous votre juridiction pour la période de l'été 2020. Selon l'évolution de l'épidémiologie et des connaissances, il est possible que les présentes consignes changent. Si c'est le cas, nous communiquerons de nouveau avec vous.

En résumé, les mesures de santé publique recommandées afin d'assurer la sécurité des personnes impliquées dans les camps de jour sont :

- Appliquer les consignes de Santé publique pour prévenir la COVID-19;
- Questionner le personnel et les participants sur les symptômes de la COVID-19 à leur arrivée;
- Si un cas de la COVID-19 a fréquenté le camp, appliquer les mesures recommandées que vous trouverez ci-dessous.

Les personnes qui ont des symptômes ne devront pas être admises :

Il est recommandé qu'un membre du personnel vérifie à l'arrivée le matin, auprès des participants et du personnel, la présence de symptômes possibles de la COVID-19. Il vous appartient de déterminer les modalités qui permettront d'assurer la fluidité et la distanciation à l'arrivée. Ces consignes devraient être transmises aux personnels et aux parents au début du camp. (Voir aide-mémoire en annexe I).

En présence d'un cas confirmé de la COVID-19 chez une personne qui fréquente le camp de jour :

Dans cette situation, la DSPublique communique directement avec le camp concerné, une enquête sera menée par elle et des consignes seront données. Au moment de l'enquête, la DSPublique aura besoin de la liste des personnes présentes au camp pour chaque journée pendant la période où le cas était contagieux. Il est nécessaire de préciser qu'une telle enquête devrait être réalisée également la fin de semaine.

La DSPublique s'assurera également que les cas de la COVID-19 soient mis en isolement ainsi que les contacts étroits. Ceux-ci vont recevoir la consigne de ne pas fréquenter le camp. C'est la DSPublique qui leur donnera l'autorisation d'y retourner après une période d'isolement.

Le soutien d'une personne responsable sur les lieux sera nécessaire pour recueillir l'information et pour la transmission de lettres d'information aux personnes concernées du camp de jour.

... 2

Afin de permettre la réalisation de l'enquête et de l'intervention si un cas de la COVID-19 fréquente un camp de jour, il est important :

- Que le camp de jour tienne un registre des personnes présentes dans chacun des groupes pour chaque journée fréquentée;
- Que la personne désignée à l'enquête de la DSPublique soit en mesure de fournir les coordonnées téléphoniques des personnes à joindre (personnel et participants);
- De communiquer à la DSPublique les noms et coordonnées des personnes à joindre (voir aide-mémoire).

Application des consignes de Santé publique afin de prévenir la transmission de ce virus dans le milieu :

Dans le contexte de l'ouverture des camps de jour, nous vous invitons à consulter les liens mentionnés ci-dessous où vous trouverez des outils décrivant les mesures de Santé publique à appliquer :

<https://www.loisirmunicipal.qc.ca/infocovid19/>

<https://campsquebec.com/mesures-covid19>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-camps-jour.aspx>

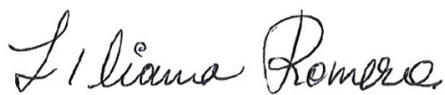
Vous retrouverez également, dans le présent envoi, un document Questions-réponses qui pourra vous guider dans l'application de ces mesures.

Communiquer avec la Direction de santé publique

- Pour les éléments entourant l'application des mesures de contrôle auprès des personnes infectées par la COVID-19, le camp de jour est invité à contacter directement la Direction de santé publique au 418 389-1510.
- L'équipe des agents de promotion des saines habitudes de vie (APSHV) de la DSPublique pourra répondre à vos questions concernant l'application des mesures de prévention. Vous retrouverez les coordonnées dans l'aide-mémoire ci-joint.

Nous vous souhaitons un bel été et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

La directrice de santé publique,



Liliana Romero

LR/nl

p. j. Question-réponse

- c. c. Agents de promotion des saines habitudes de vie (APSHV)
Patrick Rioux, Agent de développement en loisir, Unité régionale de loisir et de sport (URLS) de
Chaudière-Appalaches, courriel : prioux@urls-ca.qc.ca

Annexe I Aide-mémoire

Mettre en place les modalités afin de consigner chaque jour les présences dans les groupes (personnel et participants);

S'assurer d'avoir les coordonnées permettant de joindre les parents et le personnel;

S'assurer que ces informations pourront être consultées par la Direction de santé publique également la fin de semaine si besoin;

Avant l'ouverture des camps de jour, transmettre aux agents de promotion des saines habitudes de vie (APSHV) de votre territoire (territoires temporaires dans le cadre de la Covid-19) le nom des personnes à joindre ainsi que leurs coordonnées de jour et de fin de semaine (numéro d'urgence);

Nom	Territoire de MRC	Courriel	Téléphone
Gabriel Charest	Ville de Lévis	Gabriel_Charest@ssss.gouv.qc.ca	(418) 380-8992 poste : 82451
Hugo Vallée	MRC nouvelle-Beauce MRC Robert-Cliche	Hugo_Vallee@ssss.gouv.qc.ca	(418) 387-8181 poste : 48213
Mireille Lessard	MRC Etchemins MRC Beauce-Sartigan	mireille.lessard@ssss.gouv.qc.ca	(418) 625-3101 poste : 42230
Kateri Rioux	MRC Montmagny MRC L'Islet MRC Bellechasse	kateri.rioux.cisssca@ssss.gouv.qc.ca	(418) 248-2572 poste : 6184
Jézabel Amesse	MRC Appalaches MRC Lotbinière	jezabel.amesse@ssss.gouv.qc.ca	(418) 338-3511 poste : 51716

Transmettre les consignes de Santé publique aux participants :

- Les personnes qui ont des symptômes possibles de la COVID-19 ne seront pas admises au camp;
- Les personnes qui ont des symptômes doivent contacter le 1 877 644-4545 :
 - Pour déterminer si un rendez-vous de dépistage et/ou médical est recommandé;
 - Pour obtenir des consignes sur le retour dans le camp de jour.
- Les symptômes possibles de la COVID-19 sont les suivants :
 - Fièvre;
 - Perte soudaine du sens de l'odorat avec ou sans perte de goût ;
 - Symptômes respiratoires : par exemple, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer ;
 - Mal de gorge ;
 - Symptômes généraux : par exemple, fatigue intense, perte d'appétit importante ; douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique) ;
 - Symptômes gastro-intestinaux (ex. : vomissements, diarrhée).
- Comme les objets ne doivent pas être partagés, informer les parents des choses que l'enfant devra apporter (ex. : gourde pour l'eau, crème solaire, etc.)
- Information sur les mesures qui seront mises en place dans le camp de jour pour respecter les consignes de la Santé publique

Installer le site pour respecter les consignes sanitaires (ex. : station d'accueil avec vérification des symptômes et lavage des mains, sites de désinfection des mains, etc.)

Formation obligatoire du personnel : campsquebec.com